



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 février 2024 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents:**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :** Monsieur Marc Lacroix                      Conseiller siège 3

**Est aussi présente :**

Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim

---

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 1 du 24 janvier 2024
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 2 du 24 janvier 2024

**100 Administration générale**

- 1.1 Liste des déboursés
- 1.2 Demande de révision décision - résolution no 2024-01-006
- 1.3 Adoption du règlement no 2024-104 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2024
- 1.4 Indexation du traitement des élus pour 2024
- 1.5 Cotisation annuelle à la Chambre de Commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau
- 1.6 Publicité feuillet paroissial
- 1.7 Désaffectation d'un montant restant dans un fond affecté au 100<sup>e</sup> anniversaire

**200 Sécurité publique**

- 2.1 Demande d'intérêt pour une entente de service intermunicipal



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**300 Transport**

- 3.1 Mandat à la municipalité de Bouchette pour l'appel d'offres de camions de déneigement

**400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Cotisation annuelle au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau  
4.2 Association du Bassin Versant du lac Blue Sea – aide financière 2023  
4.3 Demande d'intérêt pour une entente de service intermunicipal

**500 Santé et Bien-être**

- 5.1 Aucun dossier

**600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Affichage d'un poste d'aide-inspecteur pour la saison estivale 2024

**700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Participation au Rendez-vous québécois du Loisir Rural  
7.2 Prolongement et signalisation des sentiers de ski de fond  
7.3 Autorisation de signature d'une convention d'aide financière

**800 Correspondance**

- 8.1 Aucun

**900 Varia**

**1000 Période de questions**

**1100 Fermeture de la séance**

**2024-02-026**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 février 2024 soit ouverte à 19h00 en présence de 8 personnes.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2024-02-027**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommmé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 février 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier, mais en y ajoutant le point 7.4, Club le Bel Âge.

**ADOPTÉE**

**2024-02-028**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 janvier 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**

**2024-02-029**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 1 DU 24 JANVIER 2024**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 24 janvier 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**

**2024-02-030**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 2 DU 24 JANVIER 2024**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommmé et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 24 janvier 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2024-02-031**

**LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER JANVIER 2024**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommmé et unanimement résolu :

QUE les déboursés de janvier 2024 soient acceptés, à savoir :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Comptes payés (incluant remises)	198 550.06\$
Remises mensuelles	Remises provinciales : 14 439.26\$ Remises fédérales : 5 845.19\$ RREMQ : 3 284.72\$ SSQ : 4 842.00\$ CARRA : 349.43\$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	22 223.56\$
Comptes à payer	12 679.49\$
Chèques annulés	4190, 4198, 4199, 4200

**ADOPTÉE**

**2024-02-032**

**DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – RÉOLUTION NO 2024-01-006**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule no 3818 55 2369 00 000 demande une révision de la décision rendue par la résolution no 2024-01-006;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été représenté au Conseil avec le courriel demandant la révision;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a de nouveau examiné cette demande d’annulation d’intérêt sur un compte de taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE la révision du dossier a été faite par le Conseil;

QUE le Conseil arrive à la même conclusion qu’en janvier pour ce dossier;

QUE la décision soit maintenue de ne pas annuler les intérêts accumulés.

**ADOPTÉE**

**2024-02-033**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-104 DÉCRÉTANT L’IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L’ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QU’ un règlement doit être adopté concernant l’imposition des taxes, tarifs et compensations pour l’année 2024;

CONSIDÉRANT QU’ un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le Conseiller Michel Houde le 24 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire2 du 24 janvier 2024 et qu’une dépense de lecture a été demandée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le Conseil procède à l’adoption du règlement no 2024-104.



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### **TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

#### ARTICLE 1 : CATÉGORIE RÉSIDUELLE

Il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé pour l'exercice financier 2024, une taxe foncière générale au taux de 0.7646\$ par cent dollars (100\$) d'évaluation municipale, sur tous les immeubles imposables situés dans les limites de la municipalité de Blue Sea.

### **TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS**

#### ARTICLE 2 : TAXES GÉNÉRALES – SERVICE DE LA DETTE

Il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé pour l'exercice financier 2024, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, une taxe générale reliée au service de la dette, pour le règlement d'emprunt #2017-058 au taux de 0.0279\$ par cent dollars (100\$) d'évaluation d'après la valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation.

### **COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### ARTICLE 3 : TARIFS FIXES – ORDURES MÉNAGÈRES

Il est, par le présent règlement, établi une compensation pour l'exercice financier 2024, sur tous les immeubles de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères. Ladite compensation sera payable annuellement par tout propriétaire et suivant les tarifs ci-après mentionnés :

<b>CATÉGORIE</b>	<b>MONTANT</b>
Par logement	130\$
Collecte d'un bac supplémentaire	280\$
Immeuble commercial (garage, carrière)	509\$
Dépanneur/épicerie	509\$
Ferme	204\$
Casse-croute	204\$
Terrain de camping	1 018\$
Location courte durée (type AirB&B)	509\$
Micro-chalets (par unité)	130\$

#### ARTICLE 4 : TARIFS FIXES – RECYCLAGE

Il est, par le présent règlement, établi une compensation pour l'exercice financier 2024, sur tous les immeubles de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement du recyclage. Ladite compensation sera payable annuellement par tout propriétaire et suivant les tarifs ci-après mentionnés :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CATÉGORIE	MONTANT
Par logement	20\$
Collecte d'un bac supplémentaire	0
Immeuble commercial (garage, carrière)	55\$
Dépanneur/ épicerie	55\$
Ferme	55\$
Casse-croute	55\$
Terrain de camping	255\$
Location courte durée (type AirB&B)	55\$
Micro-chalets (par unité)	20\$

**ARTICLE 5 : TARIFS FIXES – MATIÈRES ORGANIQUES**

Il est, par le présent règlement, établi une compensation pour l'exercice financier 2024, sur tous les immeubles de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques (compost). Ladite compensation sera payable annuellement par tout propriétaire et suivant les tarifs ci-après mentionnés :

CATÉGORIE	MONTANT
Par logement	59\$
Collecte d'un bac supplémentaire	0
Immeuble commercial (garage, carrière)	59\$
Ferme	62\$
Casse-croute	118\$
Dépanneur/épicerie	118\$
Terrain de camping	266\$
Location courte durée (type AirB&B)	118\$
Micro-chalets (par unité)	59\$

**ARTICLE 6 : TARIFS FIXES – BAC MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Bac ordure 240 litres	135\$
Bac recyclage 360 litres	156\$
Bac matières organiques (compost) 120 litres	92\$

**ARTICLE 7 : TARIFS FIXES – VIDANGE, COLLECTE ET TRANSPORT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Résidence permanente	133\$
Chalet (propriétaire-occupant)	94\$
Immeuble commercial	133\$
Terrain de camping incluant réseau de micro-chalets	Coût net entrepreneur + frais
Location courte durée (type AirB&B)	133\$
Fosse scellée – montant fixe de base annuel	75\$
Fosse scellée - vidange	Coût net entrepreneur
Vidange d'urgence – frais d'administration	50.00\$



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Vidange d'urgence – entrepreneur	Coût net entrepreneur + frais
Fosses - m2 supplémentaires	Coût net entrepreneur

**ARTICLE 8 : PERMIS DE SÉJOUR – VÉHICULES RÉCRÉATIFS**

Le tarif pour l'utilisation d'un véhicule récréatif aux fins de résidence saisonnière s'établit comme suit :

Véhicule récréatif de moins de 30'	320\$
Véhicule récréatif de plus de 30'	440\$

**ARTICLE 9 : TARIF FIXE - AUTRES SERVICES**

Il est, par le présent règlement, établi un tarif fixe pour l'exercice financier 2024, sur tous les immeubles de la municipalité pour différents services. Lesdits tarifs seront payables annuellement, selon l'échéance ou à l'unité par tout propriétaire et ci-après mentionnés :

Par terrain avec construction :	
Service de la Sûreté du Québec	76.61\$
Service de sécurité incendie	64.32\$
À l'unité :	
Adresse civique (poteau et plaquette)	100\$
Location de la salle communautaire :	
Salle 10 rue Principale	150\$
Salle Lac-Long	100\$
Licence pour animaux	10\$-25\$
Frais pour effet sans provision	25\$
Location de chapiteau	500\$
Location de projecteur et cinéma-extérieur	500\$
Selon l'échéance :	
Taux d'intérêt sur arrérages	15%

**MODALITÉS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**ARTICLE 10 :** Aucun dégrèvement ne sera accordé au contribuable lorsqu'un logement ou un local est vacant.

**ARTICLE 11 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS**

Compte de taxes annuel

Lorsque le total des taxes foncières et des autres taxes, tarifs ou compensations est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), elles pourront être payées en quatre (4) versements égaux et échéants aux dates suivantes :

1 <sup>er</sup> versement	31 mars 2024
2 <sup>e</sup> versement	31 mai 2024
3 <sup>e</sup> versement	31 juillet 2024
4 <sup>e</sup> versement	30 septembre 2024



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde porte intérêt au taux prescrit dans ce règlement.

Compte supplémentaire découlant de modifications au rôle d'évaluation

Lorsque le total des taxes foncières et des autres taxes, tarifs ou compensations est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), elles pourront être payées en quatre (4) versements égaux : le premier versement devant être fait au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le trentième jour suivant l'expédition du compte, les deuxième, troisième et quatrième versement devant être faits au plus tard le 31<sup>e</sup> jour du mois qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde porte intérêt au taux prescrit dans ce règlement.

### **AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

ARTICLE 12 : Toutes les taxes, tarifs et compensations établies et imposables par le présent règlement deviennent dus et payables à la municipalité de Blue Sea et le sont de la façon suivante :

- au moyen de chèque par la poste ou au bureau municipal
- en argent comptant ou par débit au bureau municipal
- au comptoir d'une institution financière ou par internet
- par transfert électronique

ARTICLE 13 : Le présent règlement abroge et remplace tous autres règlements similaires antérieurs. Le présent règlement sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et ce, conformément à la loi.

Adopté à Blue Sea à la séance ordinaire du 6 février 2024.

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Monique Mercier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion	24 janvier 2024
Projet de règlement	24 janvier 2024
Adoption du règlement	6 février 2024
Avis public d'entrée en vigueur	
Entrée en vigueur	

**ADOPTÉE**





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2024-02-034**

**INDEXATION DU TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2024**

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 2021-081, relatif au traitement des élus de la municipalité de Blue Sea, à l'article 6 spécifie l'indexation annuelle du traitement des élus soit :

« La rémunération sera automatiquement majorée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année de 2.5% ou de l'indice des prix à la consommation pour la période de 12 mois de l'année précédente soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le plus élevé des deux s'appliquant. »

CONSIDÉRANT QUE l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) de 2023 est de 3.9%;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE l'indexation du traitement des élus pour l'année 2024 soit de 3.9%, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-02-035**

**COTISATION ANNUELLE À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la mission de la CCMVG est d'accroître le mieux-être de la communauté économique et sociale de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que le développement économique de la Vallée-de-la-Gatineau est un enjeu important pour la vitalité de la région;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE la municipalité renouvelle sa cotisation annuelle à la Chambre de Commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau, au montant de 222\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2024-02-036**

**PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent maintenir sa publicité dans le feuillet paroissial de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE la municipalité renouvelle sa publicité dans le feuillet paroissial, au montant de 150\$.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2024-02-037**

**DÉSFFECTATION D'UN MONTANT RESTANT DANS UN FONDS AFFECTÉ AU 100<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait affecté un montant au fonds affecté pour le 100<sup>E</sup> anniversaire de la municipalité et qu'il reste toujours un solde de 3 503\$;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a déjà eu lieu et que ce montant pourra servir pour un autre projet;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la désaffectation de ce montant de 3 503\$ et que celui-ci soit remis au fonds non affecté.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-02-038**

**DEMANDE D'INTÉRÊT POUR UNE ENTENTE DE SERVICE INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement recommande fortement aux municipalités de procéder à des ententes intermunicipales pour certains services et que celui-ci subventionne de telles initiatives dans certains cas;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont de plus en plus de difficulté à recruter du personnel en nombre suffisant pour combler les recommandations du schéma de prévention en sécurité incendie, notamment la force de frappe lors d'une intervention;

CONSIDÉRANT QUE les équipements nécessaires sont de plus en plus dispendieux et qu'avec des ententes de service intermunicipales, les municipalités devront harmoniser leurs équipements de façon à ce qu'ils soient possibles d'utiliser le matériel de chacune des municipalités participantes à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la directrice générale par intérim à voir l'intérêt de la municipalité de Bouchette à faire une telle entente pour son service de sécurité incendie et de voir à organiser une rencontre entre les maires, directeurs généraux et directeurs incendie des deux municipalités.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## **TRANSPORT**

**2024-02-039**

### **MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE POUR L'APPEL D'OFFRES DE CAMIONS DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea se retrouve dans l'incapacité de faire l'appel d'offres pour les camions de déneigement pour les municipalités de Blue Sea et Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bouchette peut reprendre la responsabilité de lancer cet appel d'offres pour les deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea mandate la municipalité de Bouchette pour lancer l'appel d'offres pour des camions de déneigements pour les 2 municipalités, soit 3 camions 10 roues et 2 camions 6 roues.

**ADOPTÉE**

## **HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

**2024-02-040**

### **COTISATION ANNUELLE AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la mission du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau, est de contrer la menace d'espèces envahissantes, la promotion du lavage des embarcations, la végétalisation des rives et la navigation responsable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité est d'accord avec cette mission et poursuit la même démarche pour ses propres lacs et cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise l'adhésion de la municipalité au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2024, au montant de 250\$.

**ADOPTÉE**

**2024-02-041**

### **ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA – AIDE FINANCIÈRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'Association du bassin versant du lac Blue Sea a demandé une aide financière pour une étude environnementale pour le bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est défrayée par les municipalités de Messines, de Blue Sea et aussi par l'Association;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea paye sa part de l'étude environnementale, soit 5 000\$;

QUE la municipalité utilise le budget général pour un montant de 1 907.88\$ et le surplus non affecté pour compléter le montant de 5 000\$ représentant la part de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

**2024-02-042**

**DEMANDE D'INTÉRÊT POUR UNE ENTENTE DE SERVICE INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les coûts des contrats de service avec les entrepreneurs privés explosent en ce moment principalement à cause de l'inflation et de la volatilité de la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement recommande fortement aux municipalités de procéder à des ententes intermunicipales pour certains services et que celui-ci subventionne de telles initiatives;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités auraient tout avantage à conclure des ententes intermunicipales pour le service de collecte et de transport des déchets, du recyclage et du compost;

CONSIDÉRANT QU' à moyen et long terme, ce genre d'entente permettrait aux municipalités participantes de faire de bonnes économies en partageant leurs ressources au lieu de prendre des contrats individuels de plus en plus onéreux avec des entrepreneurs privés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la directrice générale par intérim à voir l'intérêt des municipalités de Bouchette et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau à faire une telle entente pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles et de voir à organiser une rencontre entre les maires, directeurs généraux et inspecteurs des trois municipalités.

**ADOPTÉE**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**Aucun dossier**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**2024-02-043**

### **POSTE D'AIDE INSPECTEUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2024**

CONSIDÉRANT QU' en période estivale il y a un surplus de travail au département d'urbanisme, tant au niveau des permis, des inspections, des boues septiques et du travail de bureau;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'ajouter un poste d'aide-inspecteur pendant cette période afin que le département n'accumule aucun retard et satisfasse à la demande croissante dans ce secteur en période de pointe;

CONSIDÉRANT QU' un certain niveau de compétence est requis pour accomplir ce poste de façon optimale et qu'il nécessite une personne responsable et muni d'un permis de conduire;

CONSIDÉRANT QUE si la personne que nous avons formée depuis 2 saisons ne s'avérait pas disponible pour la saison estivale 2024;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Pierre-Luc Nadeau s'il est disponible et intéressé pour la saison estivale 2024;

QUE le Conseil autorise la directrice générale par intérim à procéder par affichage du poste si Monsieur Nadeau n'est pas disponible.

**ADOPTÉE**

## **LOISIRS ET CULTURE**

**2024-02-044**

### **PARTICIPATION AU RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL**

CONSIDÉRANT QUE la participation à des rencontres telle que le Rendez-vous du loisir rural est une source de formation pour nos employés et nos élus;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ces rencontres favorise le développement d'un réseau de connaissance qui peut être utile à nos employés et élus pour l'organisation des loisirs dans notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la participation de Madame Valérie Fiset, coordonnatrice en développement et loisirs et Madame Marielle Cousineau Fortin, conseillère au Rendez-vous du loisir rural.

QUE tous les frais relatifs à cette rencontre soient défrayés par la municipalité et pris à même le budget général.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2024-02-045**

**PROLONGEMENT ET SIGNALISATION DES SENTIERS DE SKI DE FOND**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a débuté un projet de prolongement, de signalisation et l'ajout d'un abri pour le ski de fond et qu'une subvention avait été obtenue pour ce faire;
- CONSIDÉRANT QU' il reste les travaux de prolongement des sentiers et la signalisation à faire puisque celle-ci est désuète et manquante à plusieurs endroits dans les sentiers;
- CONSIDÉRANT QU' une soumission a été obtenue du PERO pour la signalisation et que celle-ci pourrait être faite semblable à celle des sentiers du Mont Morissette;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE les travaux soient terminés et que la signalisation soit faite selon la soumission du PERO;
- QUE le montant de 4 500\$ restant de la subvention Plaisir d'hiver soit appliqué à ce projet et que le manque à gagner de ce projet soit puisé à même le budget général en loisirs.

**ADOPTÉE**

**2024-02-046**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

- CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour le relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant le relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;
- CONSIDÉRANT QUE la demande a été acceptée par le Ministère;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- D'AUTORISER Madame Valérie Fiset, coordonnatrice en loisirs et développement, à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Blue Sea, ainsi qu'à agir à titre de mandataire déléguée pour tout suivi ultérieur relatif à l'appui financier obtenu.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2024-02-047**

**CLUB LE BEL ÂGE DE BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a toujours offert le vin lors d'un souper du Club le Bel Âge de Blue Sea et que cette tradition a été abandonnée pendant le COVID;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil aimerait reprendre cette tradition et offrir le vin pour le souper de la Saint-Valentin qui aura lieu le 10 février;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la dépense pour offrir le vin lors du souper de la Saint-Valentin du Club le Bel Âge de Blue Sea le 10 février 2024.

**ADOPTÉE**

Période de questions

**2023-02-048**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 février 2024, soit close à 19h40.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Monique Mercier  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière  
Par intérim

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Madame Monique Mercier, Directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2024.

---

Monique Mercier  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim